

Informations de base	
2017/2980(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Points de recharge pour les véhicules à moteur de catégorie L, alimentation électrique à quai pour les bateaux de navigation intérieure et points de ravitaillement en GNL pour les transports par voie d'eau, et connecteurs de véhicules à moteur pour le ravitaillement en hydrogène gazeux Complétant 2013/0012(COD) Subject 3.20.04 Transport fluvial 3.20.05 Transport routier de personnes et de marchandises	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	TRAN Transports et tourisme		